



LES ACTUS

Dans le viseur : le métier de TISF

Les Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) interviennent principalement au domicile des familles en difficulté. Ils accompagnent les familles afin de préserver leur autonomie et l'équilibre familial. Leur action repose sur des actes partagés de la vie quotidienne. Les TISF soutiennent notamment la mise en place du cadre éducatif, l'organisation du quotidien, l'entretien du logement et l'éducation à l'alimentation. Ils favorisent aussi l'intégration sociale des familles et repèrent leurs difficultés. En Saône-et-Loire, le Geaid et l'ADMR 71 emploient les TISF intervenant au domicile des familles. Ces heures d'intervention TISF peuvent être sollicitées auprès de la Caf et auprès du Département s'agissant de situations de protection de l'enfance.

[Visionner la vidéo sur Youtube](#)



Coup de projecteur sur un partenaire : l'Udaf de Saône-et-Loire



L'Udaf (Union départementale des associations familiales) représente les familles dans de nombreuses instances locales (conseil de famille des pupilles de l'Etat, conseils d'administration de la CAF, de CCAS, des établissements de santé, des établissements et services sous l'autorité de l'ARS, des commissions du FSL, d'attribution de logements sociaux, de prévention des expulsions, de surendettement de la Banque de France ...). Elle défend leurs intérêts et porte leur voix auprès des pouvoirs publics via l'Unaf. Un Observatoire de la famille produit des études sur la vie des familles en Région BFC. L'enquête « Être parents aujourd'hui » et d'autres travaux sont consultables [ICI](#).

+ d'info : udaf71.fr - 03 85 32 88 09
udaf.actionfamiliale@udaf71.fr

Zoom sur le conseil des jeunes de l'ODPE 71

Créé en 2025, le conseil des jeunes est composé d'une vingtaine de jeunes âgés de 10 à 15 ans, accueillis en foyers, lieux de vie ou familles d'accueil. Il s'est déjà réuni 4 fois cette année.

Les jeunes peuvent y partager leur vécu, exprimer leurs besoins, poser des questions et formuler des propositions. Ils sont ainsi acteurs de leur parcours et participent aux décisions qui les concernent. L'ODPE 71 affirme sa volonté de placer la parole des jeunes au cœur des politiques de prévention et de protection de l'enfance. Objectif : des jeunes plus impliqués et mieux accompagnés.



ÇA BOUGE

Loi n° 2025-1057

du 6 novembre 2025 modifiant la définition pénale du viol et des agressions sexuelles. Ceux-ci sont désormais entendus comme « tout acte sexuel non consenti commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur ».

CP du 1/10/25

Protection de l'enfance : généralisation de l'attestation d'honorabilité sur tout le territoire pour garantir que les professionnels ou bénévoles auprès des enfants n'aient aucun antécédent judiciaire. Retrouvez toutes les informations sur www.honorabilite.social.gouv.fr



AGENDA

29 et 30 janvier 2026

[26^e journées de valorisation de la recherche](#)

Thème : L'enfant, objet ou sujet de justice(s) ?

À Roubaix et en distanciel

13 février 2026

Création de la compagnie SF avec les jeunes du CEV Le Village de la Sauvegarde 71, à l'Espace des Arts, Scène nationale de Chalon-sur-Saône

*
CHIFFRES



1 694

mineurs et majeurs accueillis à l'ASE :

- Mineurs et majeurs en accueil provisoire
- Pupilles de l'Etat
- Mineurs confiés judiciaires
- Mineurs placés par le juge directement (dont chez des Tiers dignes de confiance)



1 552

mineurs et majeurs accompagnés à domicile :

- Aide éducative à domicile (AED)
- Aide éducative à domicile jeune majeur (AEDJM)
- Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

* au 31/12/2024